

### PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 07.04.2025

L'an 2025, le 7 avril à 18h00, s'est réuni le Comité Syndical Maison des Associations – 66240 Saint-Estève, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 24 mars 2025, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

#### Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mme Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Frédéric GUILLAUMON - René LAVILLE - Stéphane LODA - - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Patrick PASCAL - Gérard RAYNAL - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEAU - Robert VILA
	Absent et suppléé	M. Jean-Louis CHAMBON suppléé par M. Gilles TRILLES
	Absents et Excusés	Mmes Cécile MARGAIL Aurélie PASTOR-BARNEOUD – MM. Jean-Luc GAMEZ - Roger GARRIDO - Théophile MARTINEZ - Georges PUIG - Max TIBAC
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOUSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGOU	Absents et Excusés	MM. Daniel ASPE - M. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
	Absente et Excusée	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

#### Participaient également à la séance :

M. Philippe PUJOL - Responsable du Centre des Finances Publiques de Perpignan Municipale  
 Mme Anne-Sophie DEVEAUX – Conseillère aux Décideurs Locaux - CFP de Perpignan Municipale  
 M. Fabrice CAROL - Directeur du SMTBV  
 Mme Nathalie CORNET - Agent Comptable, Mme Pascale FAUS – Secrétaire des Assemblées  
 Mme Lorie VERGNES - PMMCU

- **Ouverture de la séance à 18h00**

Monsieur le président, remercie monsieur le maire de Saint-Estève de recevoir le Comité Syndical, il accueille et remercie également monsieur Philippe PUJOL Trésorier du Syndicat et madame Anne-Sophie DEVEAUX, conseillère aux décideurs locaux, d'assister à cette réunion ainsi que tous les membres du comité syndical. M. le Maire de Saint-Estève souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne M. Fabrice TIGNERES.

Pouvoirs : M. Roger GARRIDO à Mme Armelle REVEL-FOURCADE - M. Georges PUIG à M. Jacques PALACIN

**DELIBCS2025.15 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 mars 2025**

- Rapporteur M. Pierre PARRAT – Président. Adopté à l'unanimité.

**DELIBCS2025.16 Approbation du procès-verbal du Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

- Rapporteur M. Pierre PARRAT – Président. Adopté à l'unanimité.

**I. Informations au comité**

- Monsieur le président informe des décisions prises jusqu'à la séance de ce jour.

Marchés Publics	
DP2025.05	Convention de participation financière aux investissements pour les travaux de Montjuich et de mise à disposition des ouvrages avec la commune de Bouleternère

**II. Délibérations**

**DELIBCS2025.32 Donner acte Désignation des nouveaux délégués PMMCU au SMTBV**

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, Président.

A la suite de l'intégration de la commune de Corneilla-la-Rivière au périmètre de PMMCU, la composition du comité syndical du SMTBV (de 36 élus délégués), doit adoptée la nouvelle répartition des sièges au SMTBV qui sera la suivante :

- 23 sièges attribués à PMMCU (au lieu de 22)
- 3 sièges attribués à CC Roussillon Conflent (au lieu de 4).

M. le Président a proposé de prendre acte des désignations suivantes :

M. René LAVILLE (maire de Corneilla-la-Rivière) délégué titulaire occupant le 23<sup>ème</sup> siège dévolu à PMMCU à la suite de l'intégration de la commune de Corneilla la Rivière, suppléé par M. Gilles CLOTTES, M. Gérard RAYNAL délégué titulaire (mairie de Perpignan) après la démission de M. Rémi GENIS (mairie de Perpignan).

Après avoir délibéré, les membres présents ont pris acte de ces nominations

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**DELIBCS2025.17 Vote du Budget Primitif 2025**

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Le budget primitif présenté a été construit conformément aux éléments validés lors du DOB 2025. En liminaire, il est rappelé que le Comité Syndical avait décidé par délibération de d'affecter en recette de fonctionnement le résultat 2024 s'élevant à 3 119 536.12 €.

Présentation Générale du Budget Balance générale Budget Primitif 2025

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris 1068)	6 314 054.61 €	5 882 690.21 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	150 826.58 €	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0.00 €	(si solde Positif) 441 650.20 €
	=	=	=
<b>Total de la Section d'Investissement</b>		<b>6 464 881.19 €</b>	<b>6 464 881.19 €</b>
		Dépenses	Recettes
Vote	Crédit de Fonctionnement votés au titre du présent budget	5 911 056.41 €	2 418 665.56 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	2 306.00 € €	210 518.08 €
	002 Résultat de Fonctionnement reporté	(si déficit 0.00 €)	(si excédent) 3 284 178.77 €
	=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>5 913 362.41 €</b>	<b>5 913 362.41 €</b>
<b>Total du Budget</b>		<b>12 378 243.60 €</b>	<b>12 378 243.60 €</b>

Pour rappel : le Comité Syndical a autorisé le Président par délibération n° DELIBCS2023.61 en date du 28 novembre 2023 la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le projet de budget primitif pour l'année 2025, n'appelle aucune observation de la part de M. le Trésorier du SMTBV. Il a été proposé au Comité Syndical

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 du Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- De donner au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- D'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 21 dont 2 pouvoirs	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	PROCURATIONS : 0	

Délibération adoptée à l'unanimité.

## Discussions :

M. le président et M. le vice-président remercient le directeur et les équipes du SMTBV pour la préparation de ce budget et des documents afférents. Le président souligne également la saine situation financière permettant d'aborder sereinement la suite de la programmation des travaux, notamment du PAPI. Ces dernières années ont été consacrées à préparer ces phases opérationnelles.

M. BILLES (PMMC) s'interroge sur l'opportunité de réaliser un emprunt au vu des bons résultats et de l'importance de l'excédent.

M. le Président précise qu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre (écriture) dans l'attente de la notification des subventions. Il rappelle que pour les travaux hydrauliques c'est le fond Barnier qui est le principal contributeur, or, ce dernier est en forte tension, les équipes du syndicat travaillent étroitement avec les services de l'Etat pour débloquer la situation qui fait prendre du retard à la programmation. Certaines opérations (réduction de la vulnérabilité des bâts) ont dû être déclarées sans suite. Le financement de l'opération de la digue de Canet et plus généralement des opérations d'investissement seront actualisés en fonction de la réalisation de l'exercice et à l'occasion d'une décision modificative si nécessaire.

M. BILLES (PMMC) demande si les marchés de travaux sont prêts.

Le président confirme et précise que plusieurs CAO sont d'ores et déjà prévus.

M. VILA (PMMC) rappelle que les EPCI concernés par les travaux devront financer ces opérations conformément aux statuts de la collectivité et que ces derniers doivent être sensibilisés. Il regrette néanmoins que le SMTBV ne fasse pas plus de travaux. Il demande si les fonds de concours peuvent être mobilisés pour le financement du SMTBV car les contributions des EPCI sont considérées comme des dépenses de fonctionnement.

M. Le Trésorier confirme malheureusement que tel est le schéma en vigueur, pour tous les EPCI.

M. BILLES dit regretter la décision des syndicats de la Têt, Agly, Réart et Tech de ne pas continuer la démarche de l'OTRI (observatoire des risques inondations) alors que déduction faite des subventions cette opération pèse moins de 5 000 € pour chacune des structures.

M. le président rappelle que ce montant correspond à la déduction faite de près de 80% de subvention par le fond Barnier qui est en tension et sans visibilité pour cette opération. Il souligne que les syndicats souhaitent remettre à plat le projet, de manière souveraine mais concertée. En tant que prestataire, l'AURCA sera bientôt approchée pour les modalités souhaitées de cette refonte.

M. RAYNAL (PMMC) demande si la ligne de « travaux en rivière » intègre la Têt en aval de Perpignan.

M. le président confirme (conformément au ROB) que des travaux sont bien prévus en aval de Perpignan étant entendu que les ASCO de ce secteur ont enfin été dissoutes par le préfet. Avec la trésorerie récupérée et en fonction de la capacité des équipes techniques, des travaux sont donc prévus à hauteur de 130 00 €, en plus des travaux sur les secteurs amont et les affluents (PPREV).

Mme REVEL-FOURCADE (PMMC) suggère que les services ES-TET et ceux du SMTBV collaborent étroitement et synchronisent leurs interventions sur ces secteurs car des opérations sont prévus dans la cadre du déploiement de nouvelles pistes cyclables.

M. RAYNAL demande des nouvelles du projet de la prise d'eau des 4 casals.

M. le président et M. le directeur précisent que le SMTBV assure une mission de conseil et avait par ailleurs encouragé la fusion de l'ASA avec celle des Jardins St Jacques. Une réunion s'est tenue en mairie de Perpignan et à la chambre d'agriculture pour brosser les grandes lignes du projet avec deux scénarios d'aménagements dont l'un très couteux mais plus durable. Il semble par ailleurs que de nouvelles pistes de financement soient explorées dans le cadre du plan eau de la préfecture.

M. VILA demande si le bassin de rétention du Mas ROMEU peut être clôturé avant la mise en place du photovoltaïque, cela contribuerait également à lutter contre les incivilités.

M. le Président précise que ce point sera discuté avec la société ARKOLIA à l'occasion du renouvellement du bail qui arrive à terme en juin prochain. Il précise par ailleurs à M. TRILLES que la société URBASOLAR est l'entreprise de développement des fermes photovoltaïques en question.

Le président profite de ce point pour souligner que la dépense d'investissement inscrite au BP (immobilisation corporelle) pour l'achat de locaux pour le SMTBV (400 000 €) est en partie financée par la somme de 200 000 € qui correspond au premier acompte dû par l'entreprise qui a remporté l'AMI pour les bassins de Ponteilla et Canohès conformément à la promesse de bail négociée par la commission dédiée du SMTBV. Le reste sont les provisions sur des cessions foncières au autres indemnités de servitudes. Cet apport non négligeable pour investir dans des locaux n'est donc pas imputé aux EPCI (non contribué). Dans ces projets photovoltaïques, les taxes reversées aux communes seront acquittées dès lors que le projet sera en place et fonctionnel.

#### DELIBCS2025.18-à 25 Vote des contributions 2025

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1<sup>er</sup> Vice-président.

En application des statuts du SMTBV, la contribution des collectivités membres est calculée selon les dispositions et modalités financières et comptables reprises dans le règlement financier à partir des dépenses prévues par le comité pour chaque exercice budgétaire. Leur versement s'effectue en totalité en section de fonctionnement - recettes au compte « 74758 – Dotations Participations – Autres Groupements » du budget du SMTBV. Pour 2025, les contributions sont :

	CONTRIBUTIONS 2024			CONTRIBUTIONS 2025		
	Part Fonctionnement	Part Investissement	Total	Part Fonctionnement	Part Investissement	Total
PMMCU	1 013 687,11 €	564 130,21 €	<b>1 577 817,32 €</b>	998 914,67 €	563 114,09 €	<b>1 562 028,76 €</b>
C3SM	28 002,50 €	49 310,36 €	<b>77 312,86 €</b>	27 440,58 €	46 828,72 €	<b>74 269,30 €</b>
Rouss. Conf.	102 124,25 €	-42 160,61 €	<b>59 963,64 €</b>	101 578,05 €	63 289,97 €	<b>164 868,02 €</b>
Aspres	47 084,48 €	23 170,26 €	<b>70 254,74 €</b>	46 833,83 €	23 915,32 €	<b>70 749,16 €</b>
Confl. Can	67 419,31 €	58 831,59 €	<b>126 250,90 €</b>	66 447,10 €	57 364,89 €	<b>123 811,99 €</b>
Pyr.Cat	19 165,91 €	0,00 €	<b>19 165,91 €</b>	17 055,23 €	0,00 €	<b>17 055,23 €</b>
Pyr.Cerd	877,22 €	0,00 €	<b>877,22 €</b>	877,22 €	0,00 €	<b>877,22 €</b>
Ht.Vall	438,60 €	0,00 €	<b>438,60 €</b>	438,60 €	0,00 €	<b>438,60 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 278 799,38 €</b>	<b>653 281,81 €</b>	<b>1 932 081,19 €</b>	<b>1 259 585,28 €</b>	<b>754 512,99 €</b>	<b>2 014 098,27 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### DELIBCS2025.26 Ajustements 2025 des Autorisations de programme et des crédits de paiement - AP/CP

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, Président

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Comité Syndical. Les ajustements des AP/CP conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2025 ont été soumis au vote de l'assemblée

<i>Libellés AP</i>	<i>AP Votée</i>	<i>Révision</i>	<i>AP actualisée</i>	<i>TOTAL CP antérieurs</i>	<i>Réalisations 2024</i>	<i>CP 2025</i>	<i>CP 2026</i>	<i>CP&gt;2027</i>
1 BOULES	4 800 000,00€	0,00 €	4 800 000,00€	427 935,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 RESTAURATION RIPISYLVÉ PPREV	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	376 554,56 €	204 898,16 €	142 400,00 €	81 045,44 €	0,00 €
3 ETUDES COMPLEMENTAIRES HYDRO	25 136 400,00 €	0,00 €	25 136 400,00 €	29 714,40 €	14 000,40 €	987 193,00 €	1 125 600,00 €	22 993 892,60 €
4 DIAGNOSTICS VULNERABILITE	1 207 000,00 €	0,00 €	1 207 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	286 750,00 €	860 250,00 €
5 OUTILS DE SENSIBILISATION	473 600,00 €	0,00 €	473 600,00 €	7510,00 €	7 510,00 €	61 400,00 €	105 000,00 €	257 160,00 €
6 PLATEFORME DE PREVISION SDAL	672 000,00 €	0,00 €	672 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000 €	639 000,00 €
7 CHENAL VERT MESURES COMPENSATOIRES	939 280,00 €	0,00 €	939 280,00 €	28 399,09 €	28 399,09 €	100 000,00 €	321 420,00 €	489 460,91 €
8 TRAVAUX CADY	1 140 000,00 €	0,00 €	1 140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	78 480,00 €	1 026 520,00 €
11 DIGUE DE CANET TRAVAUX	1 479 835,73 €	83 176,00 €	1 563 011,73 €	17 580,00 €	17 580,00 €	1 486 568,00 €	0,00 €	0,00 €
12 ETUDE RECONNAISSANCE SE BOULES	350 000,00 €	-140 000 €	210 000 €	2 380,82 €	2 380,82 €	142 188,00 €	65 431,18 €	0,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

## DELIBCS2025.27

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, président.

Dans l'objectif de mieux comprendre les interactions cours d'eau / canaux, de construire des programmes d'actions et travaux d'économies d'eau adaptés aux fins d'améliorer l'équilibre quantitatif du secteur en déficit de la Têt amont et du bassin dans sa globalité.

Une étude de diagnostic doit être lancée dont l'objectif est d'établir un plan d'actions à court-moyen et long terme afin de restaurer le fonctionnement des interactions canaux-cours d'eau. Les travaux préconisés seront quant à eux portés par les ASA bénéficiaires, notamment l'automatisation de leurs vannes de prise d'eau. Dans un but d'économie d'échelle, il a été proposé de constituer un groupement de commande entre le syndicat, animateur du PGRE et les membres de la Fédération des canaux d'irrigation du Conflent, (regroupant 7 ASA de canaux gestionnaires de canaux d'irrigation et 1 syndicat intercommunal) pour la réalisation du marché. Le syndicat agissant en qualité de coordonnateur du groupement. Le plan prévisionnel de financement est défini à 120 k € TTC, financé à 80% par l'Agence de l'eau et le département, l'autofinancement de 20% étant partagé entre les ASA bénéficiaires à hauteur de 10% et le SMTBV à 10% (soit 12 k € TTC de reste à charge).

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président remercie l'auditoire, la séance est levée à 19H15. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance

M. Fabrice TIGNERES

